

LE CLARCINOIS

Clarafond-Arcine



Edito

Un 1^{er} semestre 2017, marqué par des renouvellements importants dans la vie municipale :

A l'issue des élections complémentaires du mois de février, l'équipe

est aujourd'hui au complet avec l'élection de sept nouveaux conseillers municipaux : David Coulon, Muriel Favre, Guillaume Marlot, Alain Matile, Nathalie Salmon, Laurent Pastor et Eddy Petitfrère.

Notre secrétaire de mairie, Mme Isabelle Journal, a pris sa retraite. Mme Claire Lafontaine, résidente de notre commune, assure désormais cette fonction.

C'est aussi le départ en retraite de M. Gilles Veyrat, notre agent technique, qui assurait de nombreuses tâches techniques à la commune.

Par ailleurs, afin de vous informer au mieux sur la vie de la commune et sur notre action, nous avons travaillé à la réorganisation du site internet que nous souhaitons rendre le plus complet et le plus réactif possible. Un nouveau site, dont l'ossature reste à compléter, a ainsi vu le jour.

Je vous invite à respecter les règles de bon voisinage et être vigilant sur votre consommation d'eau.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire

Sommaire

- p. 2 Nouveaux horaires Mairie
Nettoyage de printemps
- p. 3 Vogue annuelle
Les amis de la bibliothèque
- p. 4 L'APE
- p. 5 Gaec « La Forêt du Rhône »
Piscine de la Semine
- p. 6 Repas des Aînés
- p. 7 Loto des Aînés
Soirée théâtre
- p. 8 La C.C.U.R.
- p. 9 Le nouveau syndicat
intercommunal pour le Vuache
- p. 10 La chenille processionnaire
- p. 11 Le site internet de la commune
Résultats électoraux
- p. 12 Infos pratiques

Nouveau

www.clarafond-arcine.fr

Changement d'horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi	8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Mardi	Fermé
Mercredi	9 h à 12 h
Jeudi	8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi	8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Samedi	Fermé

Le secrétariat sera fermé du 14 au 18 août inclus

Le Clarcinois est à votre service !
Ainsi, si vous avez des histoires, suggestions, anectodes... à partager, nous sommes à votre écoute !
N'hésitez pas à nous faire passer vos idées ou tout simplement à nous contacter :
leclarcinois@gmail.com

Nettoyage de printemps - Avril 2017

Par une matinée ensoleillée, le samedi 8 avril dernier, une trentaine de bénévoles a répondu présent à notre traditionnel « Nettoyage de printemps »

Il a bien fallu toute une matinée pour parcourir les chemins de la commune et ramasser des déchets toujours trop nombreux. Cette action reste un acte citoyen, elle doit permettre à notre commune de rester propre et accueillante.

Nous souhaiterions que pour la prochaine édition, la population soit plus nombreuse. La matinée s'est terminée par une collation bien méritée pour tous les bénévoles. A l'année prochaine !



Vogue annuelle

C'est un rituel en forme de cadeau en ce dernier week-end du mois d'avril.

Une parenthèse enchantée durant laquelle, d'un coup de baguette magique, la fête foraine se réveille : les manèges tournoient, les balançoires s'élancent dans les airs, les stands s'animent, la musique résonne joyeusement.

Manèges, attractions à sensations fortes, stands de tir, de pêche à la ligne, ou encore friandises et boissons ont réjoui tous ceux qui aiment s'amuser et prendre du bon temps.



Les Amis de la Bibliothèque de Clarafond-Arcine

Depuis plus de 40 ans, la bibliothèque de Clarafond-Arcine offre à ses lecteurs un large choix de près de 4000 livres dans les domaines les plus divers tels que les romans, les romans policiers, les biographies, l'histoire locale et générale, livres sur les sciences et la nature, livres pour la jeunesse, recueils de poésie, bandes dessinées.

Elle fonctionne grâce à une dotation municipale annuelle qui permet l'achat d'ouvrages, de petit matériel nécessaire à la gestion et l'entretien des livres.

La bibliothèque est gérée bénévolement par l'Association : « Les amis de la bibliothèque de Clarafond-Arcine » dont le bureau est composé de :

- Denise BERNARD
- Evelyne et Jacques BORDON
- Marie-Christine MERMIER

Située au rez-de-chaussée de « La Maison pour Tous », au 61 rue de la Mairie, la bibliothèque est ouverte au public le samedi de 18h à 19h en horaire d'été, et de 17h à 18h en horaire d'hiver.

Nous vous invitons à venir visiter notre bibliothèque, qui en dépit de sa modeste taille est à même d'offrir au plus large public de quoi se distraire et se documenter.

Pour les Amis de la Bibliothèque, le vice-président, Jacques BORDON



Séance de dédicace du 11 février 2017 avec J. Bordon et D. Ernst

Zoom sur les associations

www.clarafond-arcine.fr

L'APE

L'année scolaire 2017 s'est achevée doucement et l'APE (Association des Parents d'Elèves) s'est une fois de plus dépassée pour offrir à nos enfants leurs plus beaux souvenirs.



Cette année, grâce aux financements de l'APE, un intervenant théâtre a travaillé avec toutes les classes, de la petite section au CM2, pour nous jouer un merveilleux spectacle devant une foule de parents le 20 mai dernier. C'est aussi pour l'équipe enseignante la possibilité d'organiser des projets culturels et pédagogiques, comme une classe découverte (CM1-CM2), une sortie au planétarium (CE2-CM1) ou encore une visite au parc des oiseaux (tous les élémentaires sauf CM1-CM2). Les fonds de l'APE ont également permis d'offrir aux enfants le spectacle de Noël 2016 et la présence d'un intervenant Kapla pendant la Kermesse qui a eu lieu le 1er juillet sur le parking de la salle des fêtes.

Ces nombreux projets voient le jour grâce aux membres actifs de l'APE qui organisent chaque année des ventes de gâteaux, citrouilles, fromages, ou encore biscuits au marché de Noël du village et ponctuent l'année d'événements comme le loto, la kermesse et, la grande vedette de cette année



2017, le carnaval et sa tombola ! Une véritable réussite. Autant d'initiatives qui participent à la vie de notre village et aux échanges intergénérationnels.

S'investir dans la vie collective et veiller au quotidien des élèves de l'école de Clarafond-Arcine, par le financement du matériel ou l'achat de jeux supplémentaires, c'est le défi lancé par l'APE.

Beaucoup de parents volontaires ont contribué au bon déroulement des manifestations, chaque aide est précieuse et cela a permis des installations efficaces lors du loto ou du carnaval et bien plus encore. L'APE est une équipe solidaire, membres du bureau ou pas, chacun participe à sa façon. Venez rejoindre la « team » et organiser les événements 2017-2018 dans la bonne humeur et le plaisir d'offrir à nos enfants de beaux moments.

Les membres de l'APE remercient chaleureusement toutes ceux et celles qui ont soutenu les projets tout au long de l'année et en particulier les sponsors du loto, le comité des fêtes et la mairie de Clarafond-Arcine.



Echos clarcinois

www.clarafond-arcine.fr

Zoom sur une entreprise locale : Le Gaec « La Forêt du Rhône »

Exploitation agricole familiale située à Arcine, le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) « La Forêt du Rhône » est formé de 3 associés : Christiane, Bernard et Eddy Franchet. L'activité principale est l'élevage des vaches laitières, nourries majoritairement avec des aliments produits sur l'exploitation (céréale, foin, maïs, herbe). Les vaches produisent du lait qui est en partie transformé en yaourts fermiers. Le reste du lait part en coopérative.

Pourquoi Perce Neige des Savoies ? Il y a bien longtemps, le Perce Neige, magnifique fleur de Haute-Savoie qui fleurit après la fonte des neiges était aussi appelée « Goutte de Lait ». Les « yaourts des Savoies » ont donc naturellement été appelés « Perce Neige ».

Les yaourts natures sur lit de fruit sont au lait entier et fermes.



Les différents parfums des yaourts aux fruits sont : fraise, framboise, cerise, myrtille, pêche, abricot, pomme, poire, citron et rhubarbe. Ils sont sans conservateur, avec des colorants naturels. Vous pouvez les trouver sur l'exploitation ou dans les différents magasins des alentours : Bellegarde (Panier Fermier, Primeur du Crédo, Carrefour Super, GAMM Vert), Frangy (Délices du Jardin, Carrefour Contact), Seyssel (Carrefour Provencia), Viry (Carrefour Contact et la Fromagerie), Valleiry (Vival), Vulbens (Boucherie la Charolaise, Intermarché), Saint-Julien (Intermarché).

En vente directe à la ferme, 134 route du Rhône



PISCINE - SEMINE

Ouverture jusqu'au 3 septembre 2017 tous les jours de 11h00 à 19h00

Tarifs :	Adultes (à partir de 16 ans révolu) :.....	3,50 €
	Jeunes (-16 ans) :.....	2,50 €
	Jeunes enfants (-6 ans) :.....	gratuit
	Seniors (+65 ans) :.....	2,50 €
	Centres de loisirs/colonies :.....	1,50 €/personne

Cartes d'abonnement :

Adultes :	22 € (10 entrées)
Jeunes (-16 ans) :.....	18 € (la saison)
Seniors (+65 ans) :.....	18 € (10 entrées)

Leçons de natation: veuillez vous adresser directement aux Maîtres Nageurs

Sauveteurs au 04 50 77 92 34

En cas de pluie ou d'incident technique, la piscine sera fermée

Les Aînés réunis pour le repas offert par le C.C.A.S.

Dimanche 14 mai, à la salle des fêtes, et comme le veut la tradition, 90 habitants de la commune, âgés de 65 ans et plus, se sont retrouvés pour un moment festif, le banquet des aînés.



Des retrouvailles qui donnent à chacun l'occasion d'échanger et de prendre des nouvelles de personnes que l'on n'a pas l'occasion de côtoyer régulièrement. Le maire, Jean-Marc Lagriffoul, son conseil municipal et tous les membres du CCAS ont accueilli les convives qui ont répondu positivement à l'invitation.

Après un apéritif, nos Aînés ont dégusté dans la bonne humeur un copieux repas réalisé par Fabrice Fructus et servi par les membres du CCAS et du conseil municipal. L'orchestre grenoblois de Laurent Lopez s'est chargé de mettre l'ambiance et d'entraîner les convives sur la piste de danse pour un après-midi musical placé sous le signe de la convivialité. L'occasion de mettre à l'honneur nos doyens de l'assemblée, Marthe Bordon, 98 ans, et Gustave Colletaz, 95 ans, qui se sont vu remettre chacun un colis gourmand.

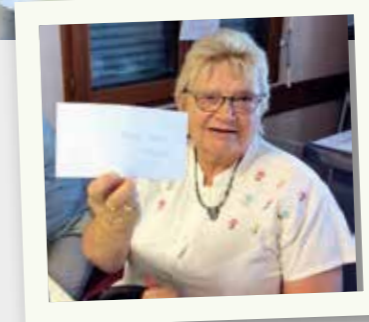
Merci à Fabrice, et à toute son équipe sans oublier François Tissot pour son indispensable aide et sa bonne humeur en cuisine.



Le loto du C.C.A.S. pour nos Aînés

Le 20 juin 2017 le CCAS a invité les Aînés de la commune à un loto à la Maison pour Tous.

Une vingtaine d'intrépides a affronté la chaleur caniculaire pour se jeter dans une bataille amicale qui s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié agrémenté de gâteaux faits maison. Alternant moments de concentration et moments de joie les participants ont une fois de plus démontré leur engouement pour ce jeu convivial et populaire. De nombreux lots, offerts par les commerçants locaux que le CCAS remercie vivement pour leur participation, ont été distribués. Un après-midi apprécié autant des joueurs que des organisateurs. A refaire..



Soirée Théâtre

La représentation de la pièce de théâtre « Grain de sable » qui s'est produite le samedi 18 février en présence d'environ 150 spectateurs, a fait salle comble.



Une histoire burlesque lorsqu'un hôtel sous les tropiques pratique le surbooking dans ses réservations. Le même bungalow où se retrouvent trois couples que rien ne destinait à se retrouver ensemble sous le même toit et où tout les différencie les uns des autres. Le public est reparti souriant de cette comédie en espérant y avoir puisé une certaine nostalgie d'autrefois.

La CCUR Communauté de Communes Usse & Rhône

L'année 2017 a été marquée, au plan intercommunal, par la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) en lieu et place des CC de la Semine, du Val des Usse et du Pays de Seyssel. Quelles sont les incidences de cette recomposition territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement économique ?

En février 2014, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale a été engagé sur le territoire des 26 communes : le SCoT Usse et Rhône. Ce document de planification, repris par la CCUR, porte un projet de territoire global pour les 15 prochaines années. Les derniers mois ont été consacrés à l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs qui fixe les règles que devra respecter le PLUi de la Semine (nb. de logements neufs, d'hectares à urbaniser...). Il a été présenté à la population lors de trois réunions publiques dont une était organisée à Éloise le 29 mai dernier. À l'issue de ce dernier temps de concertation, le SCoT

sera arrêté afin d'être approuvé, après enquête publique, au printemps 2018.

Les documents sont consultables sur le site : www.scot-usse-et-rhone.fr

Dès 2015, les élus de la Semine ont souhaité mutualiser le plan local d'urbanisme à l'échelle des 7 communes. Avec la fusion, le PLUi de la Semine a été repris par la CCUR mais son périmètre reste identique. Seul changement : c'est désormais le Conseil communautaire* de la CCUR qui l'approuvera.



* Le Conseil communautaire est composé de 37 membres, dont 7 de la Semine. Le Président de la CC Usse et Rhône est Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine.

Aujourd'hui, les élus de la Semine travaillent à la définition du projet politique qui structurera l'ensemble du PLUi et qui sera décliné dans le plan de zonage et le règlement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Document aux incidences multiples, le PADD sera présenté aux habitants lors d'une prochaine réunion publique. Pour rappel, le PLUi est doté d'un volet spécifique pour renforcer les capacités d'accès au logement : le Programme Local de l'Habitat. L'approbation du PLUi, après enquête publique, est prévue au premier semestre 2019.

La CCUR regroupant maintenant une population plus importante (plus de 10000 habitants), l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme n'est plus effectuée par les services de la Direction départementale des Territoires. Depuis le 1er juillet 2017, l'instruction est effectuée par des agents de la CCUR. Pour autant, la délivrance des permis de construire ou d'aménager, des déclarations de projet et des certificats d'urbanisme reste de la compétence de la mairie, tout comme l'accueil des pétitionnaires.



Le POS de Clarafond-Arcine reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUi. Il fera prochainement l'objet d'une évolution afin de rendre possible la prochaine extension de la zone d'activités de la Semine, prévue sur le territoire de Clarafond-Arcine.

Projet d'extension de la zone d'activité de la Semine sur Clarafond-Arcine

Le nouveau Syndicat intercommunal du Vuache

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie, issu de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république), le préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert a arrêté le 30 novembre 2016 la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV).

Ce dernier syndicat avait été fondé en 1990 par les six communes riveraines du massif (Chaumont, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Savigny, Vulbens) pour assurer la préservation des richesses naturelles de cette montagne remarquable. Doté d'un périmètre plus large, le SIAV regroupait neuf communes (Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Vulbens, Valleiry, Vers, Viry) et avait pour mission l'aménagement du Pays du Vuache dans les domaines de la gestion des milieux naturels (zones humides) et anthropisés (vergers) et dans le développement d'un tourisme local (notamment 150 kilomètres de sentiers balisés créés et entretenus). Il avait été mis en place en 1998 dans le cadre de contrats de développements proposés par le Département et la Région Rhône-Alpes.

La fusion de ces deux syndicats, préparée depuis 18 mois, a donné naissance le 1er janvier 2017 au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) qui rassemble onze communes (Chaumont, Chênex,

Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens), soit près de 16 000 habitants.

L'élection du bureau de ce nouveau syndicat s'est déroulée mercredi 5 avril 2017 à l'occasion du comité syndical du SIV qui se tenait à la mairie de Vulbens, siège du syndicat. Les 25 délégués ont élu Dominique Ernst au poste de président. Il sera secondé par cinq vice-présidents : Jean-Louis Ducruet, Jacques Bordon, Fabrice Domergue, Yann Fol et Luc Méry.

A compter du 1er janvier 2017, le SIV exerce l'ensemble des compétences des syndicats fusionnés, soit l'étude et la mise en œuvre de toute mesure tendant à la préservation des richesses naturelles, de la flore, de la faune et du patrimoine culturel rural du Pays du Vuache, ainsi que les études et réalisations en vue de l'aménagement dans les domaines de la randonnée et du tourisme du Pays du Vuache.

Le bureau du SIV (de gauche à droite) : Yann FOL, Jacques BORDON, Luc MERY, Jean-Louis DUCRUET, Dominique ERNST, Fabrice DOMERGUE et Stéphane PATRY, chargé de mission



La chenille processionnaire du pin

Un problème délicat

Tout le monde a pu voir ces curieuses bourses de soie portées par les branches des Pins plantés ou spontanés. Il s'agit de nids d'hivernation pour de redoutables chenilles défoliatrices : la Processionnaire du Pin. Elles sont issues d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*, de couleur grisâtre que nous avons peu de chance de rencontrer, car il est nocturne. Cette espèce plutôt méridionale effectue une remontée vers le nord à la faveur du réchauffement climatique. Elle atteint maintenant la région parisienne. La présence de cette chenille représente un double problème.

D'une part, elle peut nuire à sa plante hôte, le Pin, dont elle consomme les aiguilles. D'autre part, les chenilles sont couvertes de poils urticants qui peuvent occasionner sur la peau, sur les yeux des réactions de type allergique avec développement d'érythèmes, de conjonctivites. En cas d'inhalation ou d'ingestion (par un animal), des symptômes très graves peuvent subvenir et nécessitent un traitement médical à base notamment d'anti-inflammatoires. Bref, il ne fait pas bon se frotter à ces bestioles. En cas d'atteinte grave il convient de consulter un médecin (ou un vétérinaire).

La lutte contre la processionnaire :

Compte tenu des dangers sanitaires présentés par ces chenilles, toute forme de lutte doit se faire avec beaucoup de prudence et de précautions.

→ Moyens écologiques :

Les pins isolés sont moins sensibles que les plantations uniformes. Les prédateurs sont peu nombreux. Le Coucou et les Mésanges se nourrissent des chenilles. Pour ces dernières, la pose de nichoirs est une tactique qui peut se révéler très utile.

→ Moyens mécaniques :

En se protégeant efficacement par des gants, des masques, des lunettes, on peut procéder à la coupe puis au brûlage des rameaux portant des pontes et des nids. Attention à la réglementation concernant les feux. Le brûlage peut s'effectuer dans un récipient métallique pour minimiser le risque d'incendie.

→ Traitements phytosanitaires :

L'insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (BT) est spécifique des chenilles. Il est efficace contre les chenilles aux 3 premiers stades car il est actif lors de l'ingestion. Le recours aux insecticides de synthèse n'est pas recommandé.



Procession de chenille



Nids d'hivernage



Jacques BORDON

Site internet

Les comptes rendus du Conseil municipal et le Clarcinois sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.clarafond-arcine.fr

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'ouverture du nouveau site internet de Clarafond-Arcine. Ce site a été pensé pour vous accompagner et faciliter vos recherches et autres démarches administratives. Vous y trouverez des informations, des formulaires en ligne, mais aussi la liste des artisans locaux,

l'histoire, la géographie et l'actualité du village et également le convertisseur en ligne du GTE avec le taux de change actualisé. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais du formulaire de contact. Nous vous invitons à découvrir ce nouveau site.

Résultats électoraux

→ Élection présidentielle - 2nd tour - 7 mai 2017

Haute-Savoie

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. MACRON Emmanuel	249 198	46.32	68.66
Mme LE PEN Marine	113 746	21.14	31.34

Clarafond-Arcine

Participation :	84.09% (576)	inscrits : 685
Abstention :	15.91% (109)	votants : 576

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. MACRON Emmanuel	314	45.84	60.62
Mme LE PEN Marine	204	29.78	39.38

→ Élections législatives - 2nd tour - Clarafond-Arcine - 18 juin 2017

Participation :	44.59% (305)	inscrits : 684
Abstention :	55.41% (379)	votants : 305

Candidat	Voix	%
Mme DUBY-MULLER Virginie	176	61.32
Mme DEVIN Laura	111	38.68



Recensement Militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, ont l'obligation légale de **se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les trois mois suivant leur 16^{ème} anniversaire**. La Mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver. Celle-ci vous sera réclamée lors de votre inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire ...).

Autorisation de sortie de territoire (AST)

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur résidant en France et qui voyage seul ou avec une autre personne que ses parents doit être muni notamment d'une autorisation de sortie de territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige, à vérifier en consultant :

[les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
- Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.



Sont né(e)s...

8 janvier 2017	Anastasia Schutz
31 mai 2017	Elie Gaudin
12 juillet 2017	Naomi Rouzier Rajaonarivelo

Se sont mariés...

22 avril 2017	Emilie Chaumontet et Florent Mermier
6 mai 2017	Lucie Barralon et Alexis Michel

Nous ont quittés...

11 janvier 2017	M. Louis Cartan
21 mars 2017	M. Pierre Rigollot
15 avril 2017	Mme Marguerite Reviguet
19 mai 2017	Mme Rosa Veyrat
20 mai 2017	M. Alain Guillaume
22 mai 2017	M. Jacques Gravier

Mairie Clarafond-Arcine

109 rue de la Mairie
74270 Clarafond-Arcine
04 50 77 90 82

Email : mairie@clarafond.fr
Le secrétariat est ouvert au public
Lundi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h
Fermé mardi et mercredi après-midi

Bibliothèque municipale

Horaires :
Été : samedi de 18h à 19h
Hiver : samedi de 17h à 18h
(à partir du passage à l'heure d'hiver)

Ordures ménagères

Ramassage :
le **jeudi dès 6h**

Communauté de Communes Usse et Rhône 04 50 56 15 30

Syndicat intercommunal des Eaux - SIE 04 50 77 08 37

Email : sie-semine@wanadoo.fr

Déchetterie Semine

Saint-Germain-sur-Rhône
Du 1^{er} octobre au 30 avril :
mercredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30
samedi de 8h30 à 12h
(et de 13h30 à 16h30 durant l'été)

Numéros utiles

Samu :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
N° urgence européen :	112
Centre anti-poison :	04 72 11 69 11
Démarches administratives :	39 39

Espace santé

Médecin :	04 50 77 83 15
Infirmières :	04 50 10 69 06
Ostéopathes :	04 50 23 59 56
Kiné :	04 50 33 85 39
Orthophoniste :	04 50 68 57 37
Sage femme :	07 71 22 86 19
Psychologue :	06 22 41 44 26
Orthoptiste :	06 26 92 67 93

Défibrillateur

Sur le mur de la salle des fêtes
11, chemin du Trembley

Crèche

multiaccueilcsemine@orange.fr
04 50 10 68 70